



**Conseil économique  
et social**

Distr.  
GENERALE

E/ICEF/1991/14  
7 mars 1991  
FRANCAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

FONDS DES NATIONS UNIES POUR L'ENFANCE  
Conseil d'administration  
Session de 1991

POUR INFORMATION

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR LES TRAVAUX DE SA SESSION  
D'ORGANISATION D'HIVER TENUE AU SIEGE DE L'ORGANISATION DES  
NATIONS UNIES LE 5 FEVRIER 1991

TABLE DES MATIERES

<u>Chapitre</u>	<u>Paragraphes</u>	<u>Page</u>
I. ORGANISATION DE LA SESSION .....	1 - 2	3
II. SEANCES PLENIERES .....	3 - 54	3
A. Introduction par la Présidente .....	3 - 4	3
B. Exposé des faits nouveaux les plus importants .....	5 - 8	4
C. Principales questions dont le Conseil d'administration sera saisi à sa session ordinaire de 1991 .....	9 - 19	5
1. Questions relatives au programme .....	10 - 16	5
2. Relations extérieures .....	17	6
3. Questions opérationnelles .....	18 - 19	6
D. Préparatifs de la session ordinaire de 1991 .....	20 - 44	6
1. Etat de la documentation .....	20 - 21	6
2. Ordre du jour provisoire .....	22 - 32	7

TABLE DES MATIERES (suite)

<u>Chapitre</u>	<u>Paragraphes</u>	<u>Page</u>
3. Thèmes qui seront abordés au cours de réunions officieuses .....	33 - 40	8
4. Prix Maurice Pate de l'UNICEF .....	41 - 44	9
E. Questions diverses .....	45 - 54	10
III. DECISIONS ADOPTEES PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION A SA SESSION D'ORGANISATION DE 1991 .....		11



## I. ORGANISATION DE LA SESSION



1. Le Conseil d'administration du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) a tenu sa première session d'organisation d'hiver au Siège de l'Organisation des Nations Unies le 5 février 1991. Le Bureau du Conseil pour la période allant du 1<sup>er</sup> août 1990 au 31 juillet 1991 était composé des membres suivants :

Président : Mme Lisbet Palme (Suède)

Premier Vice-Président : S. E. Mme Mira Seth (Inde)

Deuxième Vice-Président : M. Vaclav Vacek (Tchécoslovaquie)

Troisième Vice-Président : S. E. M. Ramiro Piriz Ballon (Uruguay)

Quatrième Vice-Président : Mlle Chipo Zindoga (Zimbabwe)

Président du Comité du programme : M. Gabriel N. Fernandez (Libéria)

Vice-Président du Comité du programme : M. Iftekhar Ahmed Chowdhury  
(Bangladesh)

Président du Comité de l'administration et des finances : M. Frederick Ward  
(Canada)

Vice-Président du Comité de l'administration  
et des finances : Mme Judith Springer (Barbade)

2. L'ordre du jour pour la session d'organisation d'hiver de 1991, tel qu'il a été adopté, ainsi que la liste des documents relatifs à la session, sont publiés sous la cote E/ICEF/1991/L.3. Le Conseil d'administration a tenu deux séances plénières le 5 février 1991.

## II. SEANCES PLENIERES

### A. Introduction par la Présidente

3. La Présidente a ouvert la première session d'organisation d'hiver, session officielle du Conseil d'administration en souhaitant la bienvenue à deux nouveaux membres du Bureau du Conseil : M. Vaclav Vacek (Tchécoslovaquie), Deuxième Vice-Président et Mlle Chipo Zindoga (Zimbabwe), Quatrième Vice-Présidente. Elle a rappelé que le Conseil tenait cette session officielle en application de sa décision 1990/1, pour remplacer la réunion officieuse que les années précédentes il tenait au mois de février, avant sa session ordinaire.

4. La Présidente a signalé que conformément à la décision 1989/3, le Bureau avait poursuivi ses travaux sur le règlement intérieur et les méthodes de travail du Conseil d'administration, afin d'en poursuivre la mise à jour et de renforcer l'efficacité du Conseil. Elle a présenté les propositions ci-après, suggérant que le Conseil les examine au titre du point 8 de l'ordre du jour, intitulé "Questions diverses" :

a) Serait-il opportun d'harmoniser encore les décisions déjà prises et le règlement intérieur du Conseil économique et social?

b) Faut-il poursuivre l'organisation du programme de travail du Conseil d'administration et de sa documentation sur une base biennale?

c) Vu l'augmentation du volume de travail du Conseil faut-il prolonger la durée de ses sessions ordinaires? Les sessions pourraient-elles être plus efficacement structurées? Serait-il nécessaire ou souhaitable de tenir plus de réunions parallèles?

d) Est-il souhaitable de créer un mécanisme intersessions de consultations approfondies sur les questions de politique générale?

e) Pourrait-on renforcer le rôle du Bureau? Le nombre de membres est-il approprié? Faudrait-il nommer un rapporteur? Le Bureau devrait-il en permanence être chargé d'examiner les questions de procédure?

f) Faut-il revenir sur le principe du roulement appliqué à l'élection du Président et porter à deux ans la durée de son mandat?

g) Comment le Conseil pourrait-il s'assurer d'être pleinement représenté pendant deux ans dans les comités mixtes UNICEF/Organisation mondiale de la santé (OMS) et UNICEF/Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (Unesco)?

#### B. Exposé des faits nouveaux les plus importants

5. Le Directeur général a exposé aux membres du Conseil d'administration les faits nouveaux les plus importants intéressant l'UNICEF, survenus au cours de l'année écoulée.

6. Il a évoqué les effets désastreux de la situation entre l'Iraq et le Koweït sur les opérations des Nations Unies au Moyen-Orient, soulignant cependant qu'il était important, dans l'intérêt des enfants, de maintenir l'élan donné avec l'adoption de la décision 1990/2, dans laquelle le Conseil a énoncé des objectifs quantifiables à atteindre d'ici à l'an 2000. Ces objectifs ont ensuite été approuvés par le Sommet mondial pour les enfants et par l'Assemblée générale dans sa résolution 45/217 du 21 décembre 1990.

7. Le Directeur général a informé le Conseil d'administration que le secrétariat avait entamé avec le personnel des bureaux extérieurs une série de consultations régionales afin de mettre au point des stratégies de soutien à la mise en oeuvre de la Déclaration mondiale en faveur de la survie, de la protection et du développement de l'enfant et du Plan d'action pour l'application de la Déclaration mondiale en faveur de la survie, de la protection et du développement de l'enfant dans les années 90, adopté par le Sommet mondial pour les enfants.



8. Le Directeur général a également rendu compte des tâches accomplies et des difficultés rencontrées dans certains domaines d'activités de l'UNICEF. S'il ne disposait pas encore d'informations complètes sur le taux de couverture vaccinale pour 1990, d'après les premiers chiffres, l'objectif de l'immunisation universelle, fixé à 80 % pour tous les antigènes, serait atteint.

C. Principales questions dont le Conseil d'administration sera saisi à sa session ordinaire de 1991

9. Le Conseil était saisi du document EB/1991/005 intitulé "Questions dont le Conseil d'administration sera saisi à sa session de 1991". Ce document, qui récapitule l'ensemble des questions relatives au programme, des questions relatives aux relations extérieures et des questions opérationnelles que le Conseil devra examiner à sa session ordinaire de 1991, a été présenté et commenté par les trois directeurs généraux adjoints.

1. Questions relatives au programme

10. Le Directeur général adjoint (Programmes) a expliqué comment les ressources du programme étaient partagées entre les divers secteurs, les crédits étant dûment redistribués selon les instructions du Conseil. Avec 37 % en 1990, l'Afrique continuait de recevoir la plus grosse part des ressources de l'UNICEF.

11. Le Conseil d'administration a été informé que le plan à moyen terme étant établi sur une base biennale, à sa session ordinaire de 1991, il n'aura qu'à examiner et adopter le plan financier. Il serait saisi de 59 propositions de financement, dont 28 relatives aux programmes de pays. Les programmes de pays présentés en détail concerneront l'Angola, le Chili, la Guinée, l'Inde, le Nigéria, la Turquie et le Viet Nam.

12. Par ailleurs, la question de la coopération avec les pays d'Europe orientale serait traitée dans le rapport du Directeur général et non dans le contexte de l'examen de la politique générale en matière de relations extérieures.

13. Commentant les questions que le Conseil examinerait à sa session ordinaire de 1991, une délégation a noté que le syndrome d'immunodéficience acquise (SIDA) pouvait avoir un effet si préjudiciable sur les enfants et les femmes que le Conseil devrait lui accorder une attention accrue, et a recommandé que la question fasse l'objet d'un examen de politique générale en 1991.

14. En ce qui concerne l'ouverture d'un bureau en Roumanie, une autre délégation a rappelé au secrétariat que le Conseil avait cru comprendre que le Bureau de l'UNICEF à Genève serait chargé de la coopération avec les pays d'Europe orientale.

15. S'agissant de la question d'un débat de politique générale sur le SIDA, le secrétariat a informé le Conseil que cette question serait abordée dans le rapport du Directeur général au Conseil, lequel pourrait décider, à sa session ordinaire de 1991, si cette question devrait désormais faire l'objet d'un point distinct de l'ordre du jour.

16. Quant au bureau ouvert en Roumanie, le secrétariat a fait savoir que ce bureau n'avait pas le statut d'un bureau de pays de l'UNICEF mais était chargé de la gestion des projets, de manière à fournir un appui opérationnel durant une période de coopération intense de l'UNICEF en Roumanie.

## 2. Relations extérieures

17. A propos des relations extérieures, le Directeur général adjoint (relations extérieures) a fait le point de la situation en ce qui concerne la Convention sur les droits de l'enfant, maintenant ratifiée par 70 Etats, et a attiré l'attention du Conseil sur l'examen de politique générale ayant trait au rôle de l'UNICEF dans la mise en oeuvre de la Convention (E/ICEF/1991/L.7), dont des exemplaires préliminaires sont disponibles en anglais seulement. Le Secrétaire général adjoint aux droits de l'homme (Organisation des Nations Unies) prendrait la parole devant le Conseil en avril lorsque le Comité du programme serait saisi de la question de la Convention.

## 3. Questions opérationnelles

18. A propos des questions opérationnelles, le Directeur général adjoint (Opérations) a déclaré que, d'après les prévisions budgétaires révisées pour l'exercice 1990-1991, un montant supplémentaire de 25,9 millions de dollars était nécessaire pour couvrir les augmentations statutaires et les dépenses supplémentaires au titre des activités en cours s'élevaient à 5,3 millions de dollars. Le projet de budget pour l'exercice 1992-1993 faisait apparaître une croissance annuelle réelle de 4 % compte tenu des ajustements dictés par le taux d'inflation mondiale de 5 %. Les prévisions de recettes étaient fondées sur une augmentation de 20 %, ce qui était un chiffre réaliste.

19. Outre les documents normalement publiés sur les questions opérationnelles, le Conseil devra examiner en 1991 une étude sur les locaux du siège (E/ICEF/1991/AB/L.9). Cette étude, que le Conseil d'administration avait demandée dans sa décision 1990/25, se fonde sur les conclusions d'un cabinet de consultants chargé d'aider à analyser les besoins et les possibilités en matière de locaux supplémentaires à usage de bureaux.

## D. Préparatifs de la session ordinaire de 1991

### 1. Etat de la documentation

20. Le Conseil a également été informé de l'état de la documentation (E/ICEF/1991/INF.2) et de l'organisation des travaux pour la session ordinaire de 1991.

21. Plusieurs délégations ont souligné qu'il importait que les documents soient distribués à temps et ont rappelé au secrétariat l'importance de la règle des six semaines. On a également rappelé que, chaque fois qu'un document appelait une décision du Conseil, une mention à cet effet devait figurer sur la page de couverture et qu'il fallait indiquer les incidences budgétaires de toutes les nouvelles propositions et recommandations. Les documents devaient en outre porter

la mention du point de l'ordre du jour auquel ils se rapportaient. A cette dernière remarque, le secrétariat a répondu que les documents portaient souvent sur plusieurs points de l'ordre du jour, tant des séances plénières que des deux comités et qu'il pouvait donc être difficile de déterminer, pour chaque document, les points de l'ordre du jour correspondants.

## 2. Ordre du jour provisoire

22. Le Secrétaire du Conseil d'administration a présenté l'ordre du jour provisoire de la session ordinaire du Conseil, qui se tiendra au Siège de l'Organisation des Nations Unies du 22 avril au 3 mai 1991 (E/ICEF/1991/1/Rev.1).
23. Une délégation a demandé que l'on inscrive à l'ordre du jour un point distinct consacré au SIDA. Le secrétariat a répondu que, ainsi que l'avait dit la Présidente dans ses observations liminaires, le précédent bureau avait décidé que les demandes de nouveaux documents ne devaient pas émaner des délégations mais de décisions du Conseil d'administration.
24. La même délégation ayant voulu savoir au titre de quel point de l'ordre du jour serait examinée la question de la Facilité d'ajustement spécial pour l'Amérique latine et les Caraïbes (FASALC), le Directeur général adjoint (Programmes) a répondu que cette information figurerait dans le rapport des directeurs régionaux.
25. A propos du calendrier proposé pour les séances du Comité du programme et du Comité de l'administration et des finances, la même délégation a noté que ce dernier terminait toujours ses travaux avant que le premier commence à siéger et n'avait donc pas voix au chapitre en ce qui concerne les décisions du Comité du programme ayant des incidences financières.
26. Le Directeur général adjoint (opérations) a répondu que tous les programmes de pays étaient approuvés par le Comité du programme mais que toutes les incidences financières figuraient dans le budget qui était approuvé par le Comité de l'administration et des finances.
27. Une délégation a suggéré que le Comité de l'administration et des finances et le Comité du programme tiennent des séances parallèles, comme lorsqu'ils n'étaient pas des comités pléniers. Une deuxième délégation a appuyé cette idée, notant que le Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) tenait sans problèmes des réunions parallèles de ses comités.
28. Dix autres délégations, appartenant toutes à des pays en développement, étaient opposées à cette idée. La plupart ont fait valoir que leurs missions étaient petites, avec des effectifs limités mais qu'elles souhaitaient néanmoins assister à toutes les séances, vu l'importance des questions examinées par le Conseil d'administration. Certaines d'entre elles ont déclaré avoir déjà des difficultés parce que les séances de rédaction se tenaient parallèlement aux séances de l'un ou l'autre comité.

29. Une délégation a souligné qu'il fallait prévoir un nombre suffisant de séances de rédaction. Une autre a été d'avis qu'il fallait éviter, si possible, les séances de nuit et que les séances parallèles devaient être principalement des séances de rédaction et non des séances des grands comités.

30. Le Secrétaire a précisé que quatre séances de rédaction seulement figuraient à l'ordre du jour provisoire mais que le Conseil pourrait en tenir quatre ou cinq de plus le cas échéant. Elles auraient lieu soit de nuit soit parallèlement aux séances des comités.

31. Le représentant qui avait initialement proposé des séances parallèles a dit qu'il comprenait les difficultés des petites délégations mais que le Conseil disposait de très peu de temps durant sa session et qu'il fallait prévoir suffisamment de temps pour les débats et séances de rédaction. Pour les délégations qui ne pouvaient assister aux séances parallèles, les conclusions des deux comités seraient de toute manière présentées au Conseil en séance plénière pour approbation finale.

32. Plusieurs délégations ayant attiré l'attention sur les problèmes que posait la reprise en séance plénière des débats des comités, il a été décidé que le Bureau examinerait à nouveau la question en tenant compte des vues exprimées par les membres du Conseil.

3. Thèmes qui seront abordés au cours de réunions officielles

33. Le Conseil d'administration était saisi de la liste provisoire des thèmes qui seront abordés au cours de réunions officielles (E/ICEF/1991/L.3) qui se tiendront tous les jours de 9 h 15 à 10 heures à partir du deuxième jour de la session du Conseil d'administration. Ces thèmes sont les suivants :

- a) Convention relative aux droits de l'enfant;
- b) Renforcement des services de santé à l'échelon de la collectivité;
- c) Participation des collectivités aux coûts et recouvrement des coûts;
- d) Roumanie et Europe orientale;
- e) La crise du golfe Persique;
- f) Suivi des objectifs du Sommet mondial pour les enfants;
- g) Stratégie en matière d'approvisionnement en eau et d'assainissement et progrès accomplis dans ce domaine;
- h) Education de base - activités novatrices faisant suite à la Conférence mondiale sur l'éducation pour tous, tenue à Jomtien (Thaïlande);
- i) Evaluation et recherche.



34. D'une manière générale, les délégations ont approuvé les thèmes proposés même si certaines ont suggéré des modifications ou des thèmes supplémentaires. Etant donné le nombre limité de séances, plusieurs délégations ont proposé que les thèmes b) et c) soient fondus en un seul. Certaines ont en outre estimé qu'il ne serait peut-être pas nécessaire de tenir une séance officielle sur la Convention puisque cette question serait examinée en détail en séance plénière.

35. Les autres thèmes proposés concernaient notamment les opérations d'urgence, peut-être à combiner avec un débat sur la faim et la famine; les effets de l'ajustement structurel; le rôle de l'UNICEF dans le domaine de la planification de la famille et des questions de population; la viabilité des programmes de l'UNICEF; les relations extérieures; les enfants vivant dans des conditions particulièrement difficiles (y compris les enfants vagabonds, réfugiés et migrants et ceux qui sont touchés par le trafic des drogues), question à examiner peut-être en conjonction avec un débat sur l'urbanisation et les programmes de l'UNICEF; et la coopération entre l'UNICEF et l'OMS, peut-être en conjonction avec les programmes de l'UNICEF relatifs au SIDA.

36. Il a en outre été proposé de remplacer l'intitulé du thème : "Roumanie et Europe orientale" par "Europe centrale et orientale", qui serait plus exact.

37. La plupart des délégations ont convenu que le Bureau devait établir un ordre de priorité entre les divers thèmes proposés et arrêter ceux qui seraient examinés. Plusieurs délégations ont estimé qu'étant donné le manque de temps et le nombre de thèmes importants proposés, on pourrait tenir des consultations officielles analogues à celles que tenait le secrétariat à la Maison de l'UNICEF pour examiner divers documents du Conseil pendant la semaine précédant la session. Une délégation a proposé de tenir des réunions officielles durant le week-end qui suivrait la session du Conseil mais la plupart des autres ont déclaré qu'il ne fallait pas prolonger la session au-delà du temps imparti.

38. Une autre délégation a regretté qu'il n'y ait pas de services d'interprétation pour les consultations officielles, ce qui empêchait les membres de participer sur un pied d'égalité. Pour cette raison, son gouvernement ne pouvait appuyer une augmentation du nombre de séances officielles et considérait que celles-ci ne devaient pas empiéter sur le temps alloué aux séances des comités.

39. Le Directeur général a dit qu'il pourrait y avoir deux séances officielles chaque matin, ce qui donnerait plus de temps pour étudier tous les thèmes proposés par les délégations. On pourrait en outre interroger les membres du Conseil d'administration sur leurs préférences.

40. Le Conseil a décidé que le Bureau examinerait la question plus avant.

#### 4. Prix Maurice Pate de l'UNICEF

41. Le Conseil était saisi d'un document intitulé "Recommandation au Conseil d'administration : prix Maurice Pate de l'UNICEF" (E/ICEF/1991/P/L.1) ainsi que d'un autre document concernant la modification des critères d'attribution du prix (E/ICEF/1991/L.2), tous deux présentés par le Directeur de la Division des programmes.

42. Le Conseil a décidé de décerner le prix à l'oeuvre britannique Child-to-Child Trust (voir chap. III ci-après, décision 1991/1). Child-to-Child Trust a été fondée en 1978 dans le cadre des préparatifs de l'Année internationale de l'enfant qui allait se tenir l'année suivante. L'oeuvre est placée sous les auspices conjoints de deux sections de l'Université de Londres, l'Institut de l'éducation et l'Institut de la santé infantile. Depuis sa création, le concept qu'elle illustre s'est répandu dans plus de 70 pays. L'action de Child-to-Child Trust est ancrée dans trois principes :

a) Importance des services de santé primaires, qui permettent aux individus et aux collectivités de travailler eux-mêmes à améliorer leurs conditions de santé;

b) Foi dans le pouvoir qu'ont les enfants, en tant qu'éléments de la collectivité, de propager des messages de santé dans leur groupe, auprès de leurs cadets et de leur famille et dans leur communauté;

c) Nécessité absolue, par conséquent, d'associer à l'action des agents de la santé celle des éducateurs, à tous les niveaux.

43. La Présidente a annoncé que le prix serait décerné au cours d'une cérémonie immédiatement après la clôture de la séance plénière le premier jour de la session du Conseil, c'est-à-dire le lundi 22 avril.

44. Le Conseil d'administration a également approuvé la modification des critères d'attribution du prix Maurice Pate (voir chap. III ci-après, décision 1991/2).

#### E. Questions diverses

45. Se référant à la demande contenue dans la note de bas de page 7 relative à la décision 1990/14 selon laquelle le Directeur général entreprendra des consultations dans le but d'harmoniser et de rationaliser les travaux du Conseil relatifs à la planification et au budget à l'UNICEF, une délégation a prié le Bureau de porter la question à l'attention du Directeur général et a demandé l'avis du secrétariat sur ce que devrait être l'objet de ces consultations.

46. Le Conseil a ensuite examiné les questions concernant ses méthodes de travail et procédures, soulevées par la Présidente dans sa déclaration liminaire (voir par. 4 ci-dessus).

47. Un certain nombre de délégations ont fait des observations préliminaires sur les suggestions de la Présidente, plusieurs d'entre elles ayant toutefois déclaré qu'elles devraient consulter leurs gouvernements respectifs avant toute décision sur les questions soulevées.

48. Une délégation a signalé que dans sa décision 1990/1, le Conseil n'avait pas demandé que les travaux sur ses procédures se poursuivent et qu'il n'y avait donc pas lieu de poursuivre le débat sur ce sujet.

49. Plusieurs délégations ont jugé intéressante la suggestion tendant à porter à deux ans la durée du mandat du Président et il a été proposé que le Président soit élu sur la base d'un roulement entre les différents groupes régionaux, comme dans tous les autres organes des Nations Unies.

50. Pour ce qui est du rôle du Bureau, on s'est généralement accordé à reconnaître que sa principale fonction était de faciliter les travaux du Conseil d'administration, certains représentants estimant toutefois que son mandat pourrait être précisé, notamment en ce qui concerne ses travaux entre les sessions du Conseil.

51. Nombre de délégations ont estimé qu'il fallait poursuivre l'organisation des travaux du Conseil sur une base biennale mais pour une d'entre elles le Conseil avait fait le maximum en ce sens en 1990. Plusieurs intervenants ont dit qu'il fallait réduire la documentation à un minimum et traiter autant de questions que possible dans le rapport du Directeur général.

52. Il a été suggéré qu'il faudrait soumettre au Conseil des propositions plus détaillées sur chacun des points soulevés par la Présidente afin de lui permettre de décider en connaissance de cause. En outre, des consultations plus approfondies devraient être entreprises sur les questions touchant au programme.

53. S'agissant de la participation aux comités mixtes UNICEF/OMS et UNICEF/Unesco, il a été suggéré que lors de l'élection de représentants à ces comités, le Conseil veille à élire des représentants de pays appelés à siéger au Conseil pendant deux ans encore au moins.

54. Le Conseil d'administration a décidé de renvoyer la question au Bureau pour examen plus approfondi et le secrétariat a été invité à établir un court document sur les changements proposés.

### III. DECISIONS ADOPTEES PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION A SA SESSION D'ORGANISATION DE 1991

#### 1991/1. Prix Maurice Pate de l'UNICEF

Sur la recommandation du Directeur général,

Le Conseil d'administration,

1. Décide de décerner à l'oeuvre britannique Child-to-Child Trust le prix Maurice Pate de l'UNICEF, créé à sa session de 1966 pour rendre hommage à une institution de pays en développement ayant sensiblement contribué à améliorer la condition des enfants et qui, depuis 1988 peut également être attribué à une personne;

2. Approuve à cet effet le prélèvement sur la masse commune des ressources d'un montant de 25 000 dollars.

1991/2. Modification des critères d'attribution  
du prix Maurice Pate de l'UNICEF

Sur la recommandation du Directeur général,

Le Conseil d'administration,

1. Décide de modifier comme suit la procédure concernant les objectifs et les récipiendaires du prix Maurice Pate de l'UNICEF, la présentation de candidatures et des modalités de sélection :

1. Objectifs et critères

Le prix Maurice Pate de l'UNICEF a pour but d'appeler l'attention mondiale sur les progrès de la cause des enfants et les méthodes employées, les proposant en exemple et suscitant un appui plus large. Le prix est décerné en reconnaissance d'initiatives et de contributions extraordinaires et exemplaires, à l'échelle nationale, régionale ou mondiale, en faveur de la survie, de la protection et du développement de l'enfant. Il devrait également servir à encourager des activités bénévoles et des activités au niveau local. Les travaux du récipiendaire devraient être novateurs et constituer une source d'inspiration, et ils devraient refléter le rôle de premier plan qu'il joue dans son domaine d'activité. Ils devraient également avoir une portée nationale ou régionale et favoriser l'émulation de façon à exercer un effet multiplicateur.

2. Récipiendaires

Le prix Maurice Pate de l'UNICEF peut être décerné à une institution, à un organisme ou à une personne, mais pas à un chef d'Etat ou de gouvernement, ni à un gouvernement. Le prix ne peut pas être attribué à un organisme ou fonctionnaire des Nations Unies. La sélection doit être opérée avec circonspection, afin qu'elle ne serve pas inopportunément des intérêts politiques nationaux. Il sera dûment tenu compte du principe d'un roulement géographique équitable.

3. Candidatures

Chaque année, le Directeur général invite les gouvernements des pays membres du Conseil, les représentants et les directeurs généraux et les services du secrétariat de l'UNICEF ainsi que les comités nationaux pour l'UNICEF à présenter des candidatures, dont la diversité est ainsi assurée. La date limite pour répondre à cette invitation est fixée au 31 juillet précédant la remise du prix.

4. Modalités de sélection

Le Bureau du Conseil, le Directeur général et le Directeur de la Division des programmes examinent et évaluent les notices biographiques accompagnant toutes les candidatures officielles. Sur la base de cet examen et de cette évaluation approfondis, le Directeur général soumet une recommandation, qui concerne une seule candidature, à l'approbation du Conseil d'administration à sa session d'organisation de février.



-----